



Permis de conduire et carte grise : demandes en ligne

ACTUALITÉ

DÉMARCHES

Mardi 31 octobre 2017

Permis de conduire et carte grise : demandes en ligne

A compter du lundi 6 novembre.



A compter du 6 novembre 2017, plus besoin de se rendre à la Préfecture des Yvelines pour les démarches relatives au permis de conduire ni pour le certificat d'immatriculation.

Les demandes de titres pourront se faire par voie électronique sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS).

L'envoi postal sera limité aux quelques cas pour lesquels la téléprocédure n'est pas encore en service. La préfecture et les sous-préfectures ne traiteront plus au guichet les demandes de permis de conduire et de cartes grises.

En savoir plus

[Infos et procédures détaillées](#)